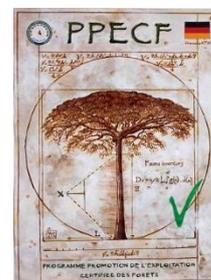




COMMISSION DES
FORETS
D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC

PROGRAMME DE
PROMOTION DE
L'EXPLOITATION CERTIFIEE
DES FORETS
PPECF



FICHE D'INTERVENTION PPECF

L'intervention

Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo (guide sylvicole)

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
Protocole C133	Tous	Nature+	172	19/03/18	NA	NA	NA

Contribution PPECF € : 150.415 €

Budget total € : 199.815 €

[TdR C133](#)

Principaux résultats attendus

- OS1 : améliorer le suivi-évaluation des plans d'aménagement dans les concessions forestières et la gestion de la faune ;
- OS2 : capitaliser et vulgariser les connaissances nouvellement acquises sur la dynamique forestière, en matière de sylviculture et sur les techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) afin d'améliorer l'aménagement et l'exploitation industrielle des forêts du bassin du Congo ;
- OS3 : appuyer les administrations compétentes pour une prise en compte des innovations en termes de gestion durable des forêts dans les réglementations forestières.

Objectifs et principaux résultats

Contexte et objectifs de l'intervention

Malgré les efforts considérables consentis ces dernières années par les institutions internationales, dont l'UE, l'AFD et la KfW, afin d'amener la foresterie du bassin du Congo, à un niveau de premier ordre (plans d'aménagements, gestion durable et certification), et malgré les sommes investies dans des mécanismes tel que les APV ou de réglementations tel que le RBUE, force est de constater que les acteurs historiques de la filière bois connaissent aujourd'hui, à des degrés variables, des difficultés, allant jusqu'au dépôt de bilan.

Parmi, les causes avancées, on note que certaines entreprises, n'ont pas suffisamment anticipé¹ le fait que les volumes exploités en 2^{ème}, voire 3^{ème} rotation, ne pouvait être du même niveau que les récoltes de premières rotations, les gros diamètres étant évidemment beaucoup moins nombreux.

Avec certes un retard, certains Etats du Bassin du Congo ont mis en place des mesures législatives à caractère incitatif, voire contraignant pour pallier les problèmes de régénération naturelle des principales essences exploitées. C'est le cas du Cameroun où une récente lettre-circulaire ministérielle n°0086 (18 mai 2016) impose aujourd'hui, aux concessionnaires forestiers des reboisements annuels de l'ordre de 50 ha/ UFA/an. Au Congo, des unités rattachées au Service National du Reboisement (SNR) ont été créées pour la mise en œuvre des reboisements dans les concessions forestières. Au Gabon, le Fonds Forestier National (FFN) a été mis en place au début des années 2010 afin d'assurer entre autres les tâches de reboisement. Les autres pays de la région ne sont pas en reste, avec des encouragements plus ou moins prononcés vers la restauration des forêts dégradées.

Outre le niveau de ressource ligneuse, indispensable au maintien d'une activité économique de premier plan, basée sur le modèle « concession » (la filière bois est considérée, comme le 2^{ème} employeur par les Etats d'Afrique centrale), les séries de développement communautaire définies par les plans d'aménagement, sont, elles aussi,

¹ Les conséquences de cette situation, sur la légalité forestière dans la région sont potentiellement vertigineuses. Elles pourraient en effet, désamorcer toutes les théories de changement de toutes les politiques et de tous les projets actuellement en cours et qui misent sur le lien primordial entre des entreprises responsables et les marchés européens et américains .

des espaces à gérer, au travers de nécessaires équilibres, dont la fertilité, pour leur usage agricole et de sécurité alimentaire. De ce point de vue, le rôle de l'arbre est absolument fondamental, car lui seul, peut à travers son développement foliaire et racinaire, assurer un cycle vertueux de fertilité verticale, entre les horizons profonds et les horizons superficiels de sols, dédiées à des cultures vivrières ou de rente.

[Lire la suite...](#)

Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

Hors du périmètre du domaine forestier permanent, la situation des espaces qualifiés de forêts communautaires est aussi à prendre en compte, dans la mesure où, la ressource ligneuse y est exploitée, sans autre préoccupation de durabilité, que celles dictées par des prescriptions issues des plans simples de gestion qui n'assurent pas, pour autant, un niveau constant de leur possibilité forestière, si une gestion plus raisonnée de l'espace, n'est pas mise en place, notamment, à travers des modèles agro-forestiers

Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo (guide sylviculture)	C133	Nature+	Tous	180 320	180 320
Guide de certification forestière en AC / traduction en mandarin	C221/ C262	TEREA-BFC	Tous	268 094 +155 818	268 094 +155 818
Guide sur les arbres d'Afrique centrale	C185/ C186	NATURE+/ Gemboux Agro bioitech	Tous	738 185	335 060 + 229 236

Quelques références utiles

[L'algorithme de taux de reconstitution pour une gestion durable \(URTAKU\)](#)

[Lignes directrices pour l'utilisation des Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN](#)

Le présent document comporte des lignes directrices pour l'application de la version 3.1 des catégories et critères ; ce faisant, il aborde de nombreuses questions posées lors de la révision des catégories et critères de 1994. Il explique comment appliquer les critères pour déterminer si un taxon appartient à telle ou telle catégorie de risque et donne des exemples issus de différents groupes taxonomiques afin d'illustrer l'application des critères. Ces lignes directrices comportent aussi des explications détaillées des définitions de nombreux termes utilisés dans les critères. Elles doivent être utilisées avec la brochure officielle des Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN (UICN 2001, 2012b).

[Atelier de révision des statuts de conservation de 21 espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale](#)

[Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique Centrale](#)

[Les Diamètres minimum d'exploitation \(DME\) proposés par le collectif DYNAFAC](#)

DYNAFAC vise à améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la dynamique des forêts, à améliorer les outils d'aide à la décision en matière d'aménagement forestier, et à mobiliser les acteurs pour améliorer les pratiques d'aménagement.

[La procédure FSC-PRO-006 30006](#)

La procédure vise à :

- définir les exigences que doivent respecter les gestionnaires de forêts certifiées FSC pour démontrer de façon crédible les bénéfices de leurs activités sur le maintien ou l'amélioration des services écosystémiques;
- permettre aux gestionnaires de forêts certifiées FSC d'accéder à un grand nombre de sources de revenus et d'accéder plus facilement aux financements proposés par les marchés émergents des services écosystémiques, grâce à l'utilisation de mentions Services écosystémiques FSC basées sur les bénéfices vérifiés;
- permettre aux gestionnaires de forêts certifiées FSC-FM de générer des données de bénéfices validées afin de prouver l'existence de services écosystémiques découlant des activités de gestion forestière sur la base d'une situation de référence vérifiée.

[Les arbres utiles du Gabon](#)

L'objectif de cet ouvrage est le partage et la vulgarisation des connaissances, afin que les agents des administrations en charge des forêts, tout comme les exploitants forestiers ou encore les populations locales, puissent mieux comprendre et gérer ces essences utiles. Il pourra aussi se glisser dans la poche des randonneurs et des naturalistes, qui seront en mesure de reconnaître et de nommer plus facilement ces arbres précieux de la forêt gabonaise.

Liens vers la bibliothèque documentaire *Tashmetum*

[[EFIR](#), [guide](#), [plantation](#), [arbre](#)]